

L'info-Fassett

Septembre 2020



AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle triennal de l'évaluation foncière de la municipalité de Fassett pour les années 2021, 2022 et 2023

Rôle triennal 1^{re} année

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par Chantal Laroche, Directrice générale de la municipalité de Fassett.

QUE le rôle triennal de l'évaluation foncière de la municipalité de Fassett pour les années 2021, 2022 et 2023 a été déposé au bureau de la directrice générale situé au 19 de la rue Gendron à Fassett, le 15 septembre 2020;

Que toute personne peut consulter, durant les heures d'ouverture des bureaux de l'hôtel de ville, ledit rôle;

Une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la loi sur la fiscalité Municipale doit être déposée avant le 1^{er} mai 2021

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 033-97 et ses amendements, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 033-97 et ses amendements sont disponibles au bureau de la M.R.C. de Papineau, 266, rue Viger, Papineauville (Québec), J0V 1R0;

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la M.R.C. de Papineau, à l'attention de la Directrice générale, au 266, rue Viger, Papineauville (Québec) J0V 1R0.

Dans le cas où la demande serait effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle serait envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Donné à Fassett, ce 15^e jour de septembre de l'an 2020.

Chantal Laroche
Directrice générale

La semaine de la municipalité – du 13 au 19 septembre

Malgré de la pandémie qui perdure depuis plusieurs mois, nous pouvons affirmer avec fierté que la municipalité de Fassett se porte très bien. Une des raisons qui explique pourquoi notre municipalité est efficace est sans aucun doute le travail de nos employés. En cette semaine de la municipalité, nous tenons à remercier tous ceux qui contribuent à maintenir un accueil de qualité, à relever les défis et à assurer un service de qualité. Merci à Daniel, notre directeur des travaux publics, Michel notre employé saisonnier, Benjamin, notre étudiant, Raphaël pour la collecte des ordures, Chantal, notre Directrice générale, Cindy notre adjointe administrative, Johanne, notre bibliothécaire, Pierre, notre urbaniste et à tous les pompiers volontaires. Merci à vous tous pour votre professionnalisme et votre dévouement.

Rappel de l'adoption du règlement municipal sur les animaux de ferme en territoire urbain – 2^e phase

Comme vous le savez, un règlement sur les animaux de ferme en territoire urbain a été adopté lors du conseil du 17 août dernier. Depuis l'adoption du règlement concernant ce projet pilote, les gardiens de poules existants avaient une période de 30 jours afin de présenter une demande de permis en communiquant avec la municipalité. Cette dernière a donc octroyé des permis pendant cette période de transition.

La 2e phase de ce projet pilote fait donc appel aux gens qui ne sont actuellement pas gardiens de poules, mais qui souhaitent faire une demande de permis afin de le devenir. Les nouvelles demandes de permis pourront être analysées pour les nouveaux propriétaires de poulailler, et ce, pour une période de 30 jours également. Suite à l'émission du permis, un délai de 45 jours sera accordé au titulaire du permis afin de se conformer au présent règlement.

Vous pouvez consulter le règlement complet sur le site Internet de la municipalité au http://www.village-fassett.com/wp-content/uploads/R%C3%A8glement-2020-15_final-sans-signature.pdf



Consultez l'inspecteur en bâtiment pour vos travaux de rénovations

On vous rappelle qu'il est primordial de consulter l'inspecteur en bâtiment de la municipalité lorsque vous souhaitez effectuer des travaux de rénovation à votre domicile. Notre inspecteur vous guidera afin que vos travaux soient conformes au code du bâtiment. Veuillez communiquer avec le bureau de la municipalité pour plus de détails.

Maintien de l'ouverture du bureau municipal sur prise de rendez-vous

Nous tenons à vous mentionner que les heures d'ouverture du bureau municipal demeurent inchangées. Vous devez toutefois prendre un rendez-vous afin d'y accéder et de rencontrer les personnes désirées, et ce, jusqu'à nouvel ordre. Nous vous remercions de votre grande collaboration.

Remplacement d'un ponceau sur la route 148 : fermeture complète à prévoir

Le ministère des Transports vous informe que des travaux de remplacement d'un ponceau sur la route 148 sont prévus débuter vers la fin du mois de septembre. Pour procéder à cette intervention, la route 148 sera fermée entre la montée Fassett et la montée Boucher en tout temps durant 10 jours. La circulation locale sera permise et les accès aux résidences et aux commerces seront maintenus de part et d'autre du ponceau. Plus précisément, la zone de chantier se situera entre les numéros civiques 247 et 252. Le détour s'effectuera par l'autoroute 50, le chemin Avoca à Grenville-sur-la-Rouge et la montée Fassett à Fassett. Les usagers de la route seront invités à suivre la signalisation orange qui sera mise en place. Les dates de cette fermeture complète seront précisées sur quebec511.info ainsi que sur les panneaux à messages variables qui seront installés à proximité du chantier. Ces entraves peuvent être modifiées ou annulées en raison de contraintes opérationnelles ou des conditions météorologiques.

Actes de vandalisme dans notre municipalité

Lors de fin de semaine du 12 septembre dernier, des vandales ont endommagé à l'Écocentre des pots de peintures, des cadenas et de l'équipement électronique à recycler. Ils ont également ouvert l'eau à l'extérieur de l'Hôtel de ville, brisé le support de l'abribus et réveillé certains citoyens en sonnant à leur porte. Nous demandons donc l'aide de la population afin de retrouver ces gens. De plus, des citoyens ont pu observer certains comportements d'individus. Ces individus seront rencontrés par la Sureté du Québec. Merci de votre collaboration.

Pour nous joindre: 19, rue Gendron Fassett (QC) J0V 1H0

Tél. : 819-423-6943 - Fax : 819-423-5388

www.village-fassett.com

MUNICIPALITÉ DE FASSETT

Pour recevoir l'Info-Fassett par courriel, écrivez à Cindy Turpin: reception@village-fassett.com